

Subvention exceptionnelle à l'ADDSEA pour le Centre de Soins SOLEA

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon, dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, finance le fonctionnement du centre de soins pour toxicomanes «SOLEA» dont l'utilité sociale et médicale est reconnue de tous.

A ce titre, une subvention de 15 245 € a été attribuée à l'ADDSEA sur l'exercice budgétaire 2004, subvention dont le montant annuel est stable depuis la création de SOLEA.

Cependant, au vu de la situation très préoccupante du centre de soins, malgré des efforts de gestion non négligeables (maîtrise des charges de personnel notamment), M. le Maire a sollicité un tour de table des financeurs actuels afin qu'une solution soit trouvée pour éviter la fermeture de l'équipement.

Face à un déficit de 70 000 €, l'État s'est engagé à abonder le budget de SOLEA à hauteur de 50 000 € (pour 2004 et les années suivantes), charge à la Ville et au Département de financer le complément.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'ADDSEA pour financer le déficit 2004 du Centre de Soins SOLEA, portant ainsi à 5 % des recettes la part du financement de la Ville.

La dépense, soit 6 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.522.6574.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

N'ont pas pris part au vote : Mme DUFAY, Mme PRESSE et Mme POISSENOT.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.